



<i>POLITIQUE ADMINISTRATIVE No. 16R</i>	Annexe A-1
APPROVISIONNEMENT (ACHATS)	Résolution # 2009 - 142 Adoptée le: 24 novembre 2009

RESPONSABILITÉS DES ENTREPRENEURS NON ÉLIGIBLES AVEC TSNB

1. Tout entrepreneur embauché par la municipalité d'Edmundston qui n'est pas éligible pour une protection avec Travail Sécuritaire NB et qui offre des services spécialisés non conventionnel, ex : artiste, clown ou autres devra obtenir l'approbation du comité administratif avant d'exécuter des tâches pour la municipalité.
2. Le formulaire ci-joint : Formulaire de Santé et Sécurité – Responsabilités des entrepreneurs non éligibles avec Travail Sécuritaire NB devra être rempli et soumis pour approbation avant l'embauche.

Jacques Martin, Maire

Marc Michaud, Secrétaire

